RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00026
Numéro SIREN : 790 512 362
Nom ou dénomination : ABCIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt 3485

Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/3485

Déposant :

Nom/dénomination : ABCIS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 790 512 362

N° gestion : 2013 B 00026

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

S.A.S. ABCIS

34 Rue Pierre Semard

07800 LA VOULTE SUR RHONE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AUBENAS
16 JUIL. 2019
ARRIVÉE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Activité principale de l'entreprise : Etudes techniques et ingénierie

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

Fait à GUILHERAND GRANGES
Le

CABINET DIGONNET
116 Rue Marc Seguin
BP 445
07500 GUILHERAND GRANGES
04 75 41 10 19

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 34 Rue Pierre Semard 07800 LA VOULTE SUR RHONE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 9 0 5 1 2 3 6 2 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2018 Net 3	N-1 31 12 2017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	30 754	AG 19 787	10 967	7 022
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	50 379	AS 50 379		
	Autres immobilisations corporelles	AT	30 836	AU 19 289	11 547	3 684
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	550	BI	550	550
	TOTAL (II)	BJ	112 519	BK 89 455	23 064	11 256
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	207 368	BO	207 368	95 291
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	3 553	BU	3 553	4 553
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	28 549	BW	28 549	4 621
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	260 006	BY	260 006	604 395
	Autres créances (3)	BZ	351 092	CA	351 092	41 757
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	649 372	CG	649 372	1 257 083
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 034	CI	10 034	3 998
	TOTAL (III)	CJ	1 509 974	CK	1 509 974	2 011 697
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 622 494	1A 89 455	1 533 038	2 022 953

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Pour les exercices concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)	DA	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	675 220	427 433
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(256 048)	347 787
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	446 672	802 720
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	33 160	108 381
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	33 160	108 381
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 283	18 940
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	508 565	116 542
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	474 309	590 007
	Dettes fiscales et sociales	DY	66 049	272 221
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		114 141
	TOTAL (IV)	EC	1 053 206	1 111 852
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 533 038	2 022 953

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 053 206	1 107 574
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	268 379	FB	533 294	FC	801 673		3 049 442
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	31 300	FH	386 510	FI	417 810		543 296
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	299 679	FK	919 804	FL	1 219 483		3 592 738
	Production stockée*					FM	112 077		95 291
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	163 628		3 785
	Autres produits (1) (11)					FQ	30		34
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 495 218		3 691 849
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	538 977		1 805 623
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 000		2 847
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	26 891		29 606
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	471 482		442 911
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 069		18 972
	Salaires et traitements*					FY	476 308		600 398
	Charges sociales (10)					FZ	185 532		232 980
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	11 125		4 219
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	33 160		
	Autres charges (12)					GE	33		186
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 754 578		3 137 742
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(259 360)		554 106
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			644
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			644
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	118		206
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	118		206
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(118)		438
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(259 478)		554 544

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 430	527
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		112 868
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 430	113 395
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		11 296
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		62
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		62 748
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		74 106
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 430	39 289
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		246 046
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 498 648	3 805 887
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 754 696	3 458 100
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(256 048)	347 787

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	4 458	11 215
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	55 247	3 785
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		100
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PROFITS FRS/CLTS		3 430

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS (Ardèche)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	18 754	KE		KF	12 000
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	50 379	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	19 903	LC		LD	10 933
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	70 282	LO		LP	10 933
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	550	1U		1V	
			TOTAL IV	LQ	550	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	89 586	ØH		ØJ	22 933

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CQ		DQ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	30 754	1X	30 754
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	50 379	ML	50 379
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	30 836	MU	30 836
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	81 216	NI	81 216
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	550	2G	550
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	550	2H	550
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	112 519	ØM	112 519

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 002015 en Euros. ABCIS 31.12.2018 CABINET DIGONNET

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS (Ardèche)

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	11 732	PF	8 055	PG		PH	19 787
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	50 379	QA		QB		QC	50 379
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 218	QM	3 070	QN		QO	19 289
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	66 598	QV	3 070	QW		QX	69 668
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	78 330	ØP	11 125	ØQ		ØR	89 455

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 002015 en Euros. ABCIS 31.12.2018 CABINET DIGONNET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	108 381	4F	33 160	4G	108 381	4H	33 160
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	108 381	TV	33 160	TW	108 381	TX	33 160
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	ØT		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	108 381	UB	33 160	UC	108 381	UD	33 160
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	33 160	UF	108 381		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	550	UV		UW	550
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	260 006		260 006		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	147 113		147 113		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	108 096		108 096		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	371		371		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	95 512		95 512		
	Charges constatées d'avance	VS	10 034		10 034		
	TOTAUX	VT	621 683	VU	621 133	VV	550
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	6	6		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	4 277	4 277		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	474 309	474 309		
Personnel et comptes rattachés		8C	18 210	18 210		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 425	36 425		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 428	3 428		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 986	7 986		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	544 642	VZ 544 642		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	14 651	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS (Ardèche)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	295	XE	295
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	295

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

							WS	256 048
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	8 337
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	264 385

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 264 090
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 264 090

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNONAY (Ardèche)

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS 31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		8 337
Total des déductions diverses	XG	8 337

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	264 090
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	264 090

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	26 077

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	347 787		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	247 787
					Dividendes	ZE	100 000
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	347 787		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	347 787

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	42 613)	YQ	4 074	24 524
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	277 296	229 824
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	10 200	10 560
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		6 528
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	13 250	30 645
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	170 736	165 354
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	471 482	442 911
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 822	9 361
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS	)	9Z	8 247	9 611
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	10 069	18 972
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			YY	114 320	107 374
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	205 917	382 545
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*			ØB	525 886	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-values nettes à court terme, total à reprendre [illegible]						
		CADRE B : plus ou moins-values nettes à long terme, total à reprendre [illegible]						
		CADRE C : autres plus ou moins-values [illegible]						
				(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS (Ardèche)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS — Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS

Néant [X] *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12.8 % (2).	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCIS			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	8
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 219 483
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 219 483
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	30
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	111 077
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	55 247
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	3 430
TOTAL 2	OM	169 784
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	565 867
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	456 824
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	33
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	44 285
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 067 011
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	322 256
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	322 256

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	1 219 483	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2018		GZ	31/12/2018
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 79051236200019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. ABCIS

ADRESSE (voie) 34 Rue Pierre Semard

CODE POSTAL 07800 VILLE LA VOULTE SUR RHONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FOS SERVICE LEVAGE

N° SIREN (si société établie en France) 637070632 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 500

Adresse : N° 530 Voie RUE MAYOR DE MONTRICHER

Code postal 13798 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [x] *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 79051236200019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. ABCIS

ADRESSE (voie) 34 Rue Pierre Semard

CODE POSTAL 07800 VILLE LA VOULTE SUR RHONE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

S.A.S. ABCIS
34 Rue Pierre Semard
07800 LA VOULTE SUR RHONE

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 533 038 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 219 483 Euros
- Résultat net comptable,	(256 048) Euros

Fait à GUILHERAND GRANGES
Le

Robin DIGONNET
Expert-comptable diplômé

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	30 754	19 787	10 967	7 022	3 945	56.19
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	50 379	50 379				
	Autres immobilisations corporelles	30 836	19 289	11 547	3 684	7 863	213.43
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	550		550	550		
	Total II	112 519	89 455	23 064	11 256	11 808	104.91
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	207 368		207 368	95 291	112 077	117.62
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 553		3 553	4 553	1 000-	21.96-
	Avances et acomptes versés sur commandes	28 549		28 549	4 621	23 927	517.78
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	260 006		260 006	604 395	344 389-	56.98-
	Autres créances	351 092		351 092	41 757	309 336	740.81
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	649 372		649 372	1 257 083	607 711-	48.34-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 034		10 034	3 998	6 037	151.00
	Total III	1 509 974		1 509 974	2 011 697	501 723-	24.94-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 622 494	89 455	1 533 038	2 022 953	489 915-	24.22-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 25 000)	25 000	25 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 500	2 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	675 220	427 433	247 787	57.97
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	256 048-	347 787	603 836-	173.62-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	446 672	802 720	356 048-	44.36-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	33 160	108 381	75 221-	69.40-
	Provisions pour charges				
	Total III	33 160	108 381	75 221-	69.40-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 283	18 940	14 657-	77.39-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	508 565	116 542	392 022	336.38
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474 309	590 007	115 698-	19.61-
	Dettes fiscales et sociales	66 049	272 221	206 171-	75.74-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		114 141	114 141-	100.00-
	Total IV	1 053 206	1 111 852	58 645-	5.27-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 533 038	2 022 953	489 915-	24.22-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 053 206	1 107 574		

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	268 379	533 294	801 673	3 049 442	2 247 770-	73.71-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	31 300	386 510	417 810	543 296	125 485-	23.10-
Chiffre d'affaires NET	299 679	919 804	1 219 483	3 592 738	2 373 255-	66.06-
Production stockée			112 077	95 291	16 786	17.62
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			163 628	3 785	159 843	NS
Autres produits			30	34	5-	13.38-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 495 218	3 691 849	2 196 631-	59.50-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			538 977	1 805 623	1 266 646-	70.15-
Variation de stock (marchandises)			1 000	2 847	1 847-	64.88-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 891	29 606	2 715-	9.17-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			471 482	442 911	28 571	6.45
Impôts, taxes et versements assimilés			10 069	18 972	8 903-	46.93-
Salaires et traitements			476 308	600 398	124 090-	20.67-
Charges sociales			185 532	232 980	47 448-	20.37-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 125	4 219	6 906	163.66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			33 160		33 160	
Autres charges			33	186	153-	82.02-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 754 578	3 137 742	1 383 164-	44.08-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			259 360-	554 106	813 466-	146.81-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		644	644-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		644	644-	100.00-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	118	206	87-	42.52-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	118	206	87-	42.52-
2. Résultat financier (V-VI)	118-	438	556-	126.97-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	259 478-	554 544	814 023-	146.79-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 430	527	2 903	551.18
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		112 868	112 868-	100.00-
Total VII	3 430	113 395	109 965-	96.98-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 296	11 296-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		62	62-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		62 748	62 748-	100.00-
Total VIII		74 106	74 106-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 430	39 289	35 859-	91.27-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		246 046	246 046-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 498 648	3 805 887	2 307 239-	60.62-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 754 696	3 458 100	1 703 404-	49.26-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	256 048-	347 787	603 836-	173.62-
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	4 458	11 215		
Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Expertea Audit

SAS ABCIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de clos le 31 décembre 2018
SAS ABCIS
7 Avenue Henri Malacrida – 13100 Aix en Provence
Ce rapport contient 16 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia
S.A.S. au capital de 50.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z
Siège social : 60, Boulevard Jean Labro - 13016 Marseille
Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Expertea Audit

SAS ABCIS

Siège social : 7 Avenue Henri Malacrida – 13100 Aix en Provence
Capital social : 25.000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ABCIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

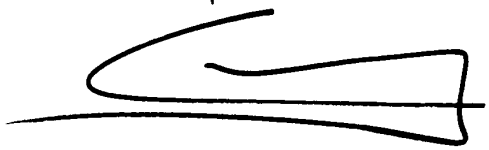
Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 20 mai 2019

Expertea Audit



Patrick Estienne
Associé

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS (Ardèche)

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	30 754	19 787	10 967	7 022	3 945	56.19
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	50 379	50 379				
	Autres immobilisations corporelles	30 836	19 289	11 547	3 684	7 863	213.43
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	550		550	550		
	Total II	112 519	89 455	23 064	11 256	11 808	104.91
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	207 368		207 368	95 291	112 077	117.62
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 553		3 553	4 553	1 000-	21.96-
	Avances et acomptes versés sur commandes	28 549		28 549	4 621	23 927	517.78
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	260 006		260 006	604 395	344 389-	56.98-
	Autres créances	351 092		351 092	41 757	309 336	740.81
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	649 372		649 372	1 257 083	607 711-	48.34-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 034		10 034	3 998	6 037	151.00
	Total III	1 509 974		1 509 974	2 011 697	501 723-	24.94-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 622 494	89 455	1 533 038	2 022 953	489 915-	24.22-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 25 000)	25 000	25 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 500	2 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	675 220	427 433	247 787	57.97
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	256 048-	347 787	603 836-	173.62-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	446 672	802 720	356 048-	44.36-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	33 160	108 381	75 221-	69.40-
	Provisions pour charges				
	Total III	33 160	108 381	75 221-	69.40-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 283	18 940	14 657-	77.39-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	508 565	116 542	392 022	336.38
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474 309	590 007	115 698-	19.61-
	Dettes fiscales et sociales	66 049	272 221	206 171-	75.74-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		114 141	114 141-	100.00-
	Total IV	1 053 206	1 111 852	58 645-	5.27-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 533 038	2 022 953	489 915-	24.22-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 053 206	1 107 574		

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	268 379	533 294	801 673	3 049 442	2 247 770-	73.71-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	31 300	386 510	417 810	543 296	125 485-	23.10-
Chiffre d'affaires NET	299 679	919 804	1 219 483	3 592 738	2 373 255-	66.06-
Production stockée			112 077	95 291	16 786	17.62
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			163 628	3 785	159 843	NS
Autres produits			30	34	5-	13.38-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 495 218	3 691 849	2 196 631-	59.50-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			538 977	1 805 623	1 266 646-	70.15-
Variation de stock (marchandises)			1 000	2 847	1 847-	64.88-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 891	29 606	2 715-	9.17-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			471 482	442 911	28 571	6.45
Impôts, taxes et versements assimilés			10 069	18 972	8 903-	46.93-
Salaires et traitements			476 308	600 398	124 090-	20.67-
Charges sociales			185 532	232 980	47 448-	20.37-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 125	4 219	6 906	163.66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			33 160		33 160	
Autres charges			33	186	153-	82.02-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 754 578	3 137 742	1 383 164-	44.08-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			259 360-	554 106	813 466-	146.81-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		644	644-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		644	644-	100.00-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	118	206	87-	42.52-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	118	206	87-	42.52-
2. Résultat financier (V-VI)	118-	438	556-	126.97-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	259 478-	554 544	814 023-	146.79-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 430	527	2 903	551.18
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		112 868	112 868-	100.00-
Total VII	3 430	113 395	109 965-	96.98-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 296	11 296-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		62	62-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		62 748	62 748-	100.00-
Total VIII		74 106	74 106-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 430	39 289	35 859-	91.27-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		246 046	246 046-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 498 648	3 805 887	2 307 239-	60.62-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 754 696	3 458 100	1 703 404-	49.26-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	256 048-	347 787	603 836-	173.62-
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	4 458	11 215		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

S.A.S. ABCIS
34 Rue Pierre Semard

07800 LA VOULTE SUR RHONE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CABINET DIGONNET
116 Rue Marc Seguin
BP 445
07500 GUILHERAND GRANGES
04 75 41 10 19

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 533 038.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 219 482.94 Euros et dégageant un déficit de 256 048.43- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 8 337 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.
L'utilisation s'est faite à titre principal dans la consolidation du fonds de roulement de la structure.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	18 754		12 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 379		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 903		10 933
TOTAL	70 282		10 933
Prêts, autres immobilisations financières	550		
TOTAL	550		
TOTAL GENERAL	89 586		22 933

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			30 754	30 754
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			50 379	50 379
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 836	30 836
TOTAL			81 216	81 216
Prêts, autres immobilisations financières			550	550
TOTAL			550	550
TOTAL GENERAL			112 519	112 519

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 732	8 055		19 787
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 379			50 379
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 218	3 070		19 289
TOTAL	66 598	3 070		69 668
TOTAL GENERAL	78 330	11 125		89 455

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	8 055				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 070				
TOTAL	3 070				
TOTAL GENERAL	11 125				

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	108 381	33 160	108 381		33 160
TOTAL	108 381	33 160	108 381		33 160
TOTAL GENERAL	108 381	33 160	108 381		33 160
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		33 160	108 381		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	550		550
Autres créances clients	260 006	260 006	
Impôts sur les bénéfices	147 113	147 113	
Taxe sur la valeur ajoutée	108 096	108 096	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	371	371	
Débiteurs divers	95 512	95 512	
Charges constatées d'avance	10 034	10 034	
TOTAL	621 683	621 133	550

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6	6		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 277	4 277		
Fournisseurs et comptes rattachés	474 309	474 309		
Personnel et comptes rattachés	18 210	18 210		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 425	36 425		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 428	3 428		
Autres impôts taxes et assimilés	7 986	7 986		
TOTAL	544 642	544 642		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 651			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions ordinaires	10.0000	2 500			2 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dans le cadre de l'application de la méthode des composants, il n'est pas ressorti de composant isolable ayant une valeur nette comptable significative.

La société s'est interrogée sur la question des valeurs résiduelles sur ses immobilisations. Les biens n'étant pas destinés à une revente prévisible, il n'a pas été retenu de valeur résiduelle.

La société a retenu, conformément à la législation comptable des durées d'utilisation

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

conformes aux durées de vie effectives.
Ces durées d'utilisation correspondent aux durées d'usage fiscales.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises
(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours
(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks
(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	95 512
Total	95 512

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 929
Dettes fiscales et sociales	34 063
Total	82 998

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 034
Total	10 034

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.500 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2.500 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				42 613	42 613
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				22 908	22 908
- dotations de l'exercice				10 653	10 653
Total				33 561	33 561
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				24 599	24 599
- exercice				4 225	4 225
Total				28 824	28 824
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				2 692	2 692
Total				2 692	2 692
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 382	1 382
Total				1 382	1 382
Montant en charge sur l'exercice				3 589	3 589

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

ABCIS

SAS au capital de 25.000 € - RCS AUBENAS 790 512 362
Siège Social : 34 rue Pierre Sémard – 07800 LA VOULTE SUR RHONE

- § -

TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 JUIN 2019

PREMIERE DECISION :

L'Associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

DEUXIEME DECISION :

L'Associé unique constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION :

L'Associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 256.048 euros de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter

Résultat de l'exercice	(256.048) €
Autres réserves	675.220 €
Total	**419.172 €**

Affectation proposée

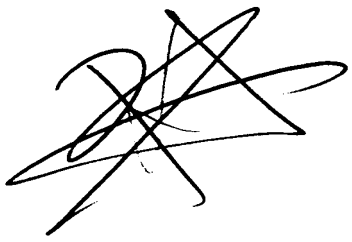
Autres réserves	419.172 €
Total	**419.172 €**

QUATRIEME DECISION :

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt.

- § -

Le Président



Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS (Ardèche)

ABCIS

SAS au capital de 25.000 € - RCS AUBENAS 790 512 362
Siège Social : 34 rue Pierre Sémard – 07800 LA VOULTE SUR RHONE

- § -

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 JUIN 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le CINQ JUIN à 19 Heures,

La société FOSELEV SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.992.900 euros, ayant son siège social 530 rue Mayor de Montricher ZI Les Milles – BP 291 000 – 13798 AIX EN PROVENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro B 637 070 632, représentée par Monsieur Bruno CAGNOL, en qualité de Président du Directoire,

Associée unique de la société ABCIS SAS,

A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Bruno CAGNOL, Président, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont été adressés à l'Associé unique.

A pris les décisions suivantes relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Approbation des comptes – quitus au Gérant,
- Conventions de l'article L223-19 du code de commerce,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs en vue des formalités à accomplir.

PREMIERE DECISION :

L'Associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

DEUXIEME DECISION :

L'Associé unique constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION :

L'Associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 256.048 euros de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter

Résultat de l'exercice	(256.048) €
Autres réserves	675.220 €
Total	**419.172 €**

Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS (Ardèche)

Affectation proposée

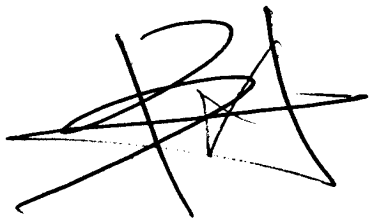
Autres réserves	419.172 €
Total	**419.172 €**

QUATRIEME DECISION :

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

FOSELEV SAS
Associé unique
Représentée par Bruno CAGNOL



Copie certifiée conforme
NB / 02/02/2020 08:23:52
N° de dépôt - 2019/3485 / 790512362